

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 20 novembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture

NOR : AGRS1426939A

Par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, en date du 20 novembre 2014, est autorisée au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Le nombre total des places offertes sera fixé ultérieurement.

La préinscription télématique se fera par internet sur le site : www.concours.agriculture.gouv.fr à partir du 27 novembre 2014.

La date limite de préinscription est fixée au 29 décembre 2014.

La date limite de retour des confirmations d'inscription est fixée au 15 janvier 2015, le cachet de la poste faisant foi.

La date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour les candidats admissibles est fixée au 23 avril 2015, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve écrite se déroulera le 10 mars 2015 dans les centres ouverts sur le territoire national.

L'épreuve orale se déroulera à Paris à partir du 18 mai 2015.

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'un arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.